

Environnement

Stocamine : les travaux suspendus à un nouveau jugement administratif

Saisi par Alsace Nature dans le cadre d'un recours référé liberté, le tribunal administratif de Strasbourg se prononcera lundi sur la validité de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022 autorisant partiellement les travaux.

Par **Laurent BODIN** - Aujourd'hui à 18:08 | mis à jour aujourd'hui à 18:14 - Temps de lecture : 2 min



Alsace Nature conteste en référé liberté l'arrêté préfectoral autorisant le confinement des blocs vides et du bloc 15 où avait eu lieu l'incendie le 10 septembre 2002 à Wittelsheim.

Photo L'Alsace /Thierry GACHON

Le tribunal administratif de Strasbourg a examiné, en urgence, ce vendredi matin, un recours référé liberté déposée par l'association Alsace Nature contre [l'arrêté préfectoral du 28 janvier](#). Ce dernier autorise [la reprise des travaux à Stocamine](#) à Wittelsheim, notamment le remblayage des blocs vides et du bloc 15 où avait eu lieu l'incendie des déchets le 10 septembre 2002. L'arrêté préfectoral exigeait que les travaux menés n'empêchent pas un potentiel déstockage ultérieur et demandait aux MDPA (Mines de potasse d'Alsace), qui ont absorbé Stocamine, de déposer un nouveau dossier de confinement définitif des 42 000 tonnes de déchets enfouis à Wittelsheim avant la fin du mois de mai 2022.

Débat des lecteurs

12 en ligne

Faut-il donner plus de moyens aux forces de l'ordre ?

Oui

Non

613 votes - [Voir le résultat](#)



Maurice Geny

OUI

Le très gros problème pour faire régner l'ordre c'est le laxisme de la justice. Les policiers et gendarmes font plutôt bien leur travail, mais en pure ...[Lire plus](#) →

L'urgence en débat

Devant le juge administratif, les représentants de l'association environnementale et l'exploitant ont repris des arguments souvent développés. Stocamine a souligné l'urgence à mener des travaux afin de garantir la sécurité des personnels alors que

les galeries minières se resserrent. « Nous dénonçons le démarrage prochain des travaux et leurs conséquences sur la réversibilité des déchets », a indiqué, à l'issue de l'audience, le directeur d'Alsace Nature, Patrick Giraud, avant d'ajouter : « Nous ne comprenons pas l'empressement à couler du béton. »

Ce recours référé liberté d'Alsace Nature, dont la décision a été mise en délibéré jusqu'à lundi, intervient à l'issue d'une semaine riche en actualité pour le dossier Stocamine. [Le décret d'application de la loi de finances 2022 accordant 160 millions d'euros de garanties financières de l'État à Stocamine](#) a été publié au Journal officiel. Le pôle régional environnement du parquet de Strasbourg a, par ailleurs, annoncé mardi avoir saisi l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) dans le cadre de [l'enquête pénale](#) diligentée à la suite de la [plainte de l'association Alsace Nature sur la nature des déchets enfouis](#) sur le site de Stocamine.

Pollution

Environnement



À LIRE AUSSI

Pompe à chaleur : Ce qu'il faut absolument savoir en 2022

Mon éco énergie

Grand-est: N'achetez pas de panneaux solaires avant de lire ceci

Subvention Proprio

Blois. Une enseignante se jette par la fenêtre en plei...

L'Alsace